



CREPS DE MONTPELLIER / LANGUEDOC-ROUSSILLON

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT,

ACTIVITES NAUTIQUES : mention monovalente VOILE

Descriptif de la formation

A conserver par le candidat

LES PREROGATIVES DU MONITEUR DE VOILE TITULAIRE DU DIPLOME

“ le moniteur de voile encadre les activités de multicoques, dériveur, croisière (jusqu'à 12 milles d'un abri) et planche à voile pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité. Au-delà de 12 milles d'un abri, le moniteur peut encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis. ”

SUPPORT DE LA FORMATION

- . Le Centre de Ressources et d'Expertise pour la Performance Sportive du Languedoc Roussillon
- . La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc – Roussillon

LA FORMATION :

Elle se déroule selon 2 cursus :

-> un cursus “ court” préparant au BPJEPS monovalent voile

-> un cursus par la voie de l'apprentissage qui propose, en plus, la préparation

. du Certificat de Spécialisation Croisière : “ le moniteur encadre la croisière côtière ou hauturière, pour tout public, de jour comme de nuit, dans les limites de navigation du (ou des) voilier(s) utilisé(s) jusqu'à 200 milles d'un abri.”

ou

. d'une UC complémentaire canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » : le moniteur encadre les activités du canoë-kayak et les disciplines associées pour tout public, en eau calme et en mer, dans la limite de la navigation en 6ème catégorie sur des parcours connus et reconnus, au maximum par vent de force 4 sur le site d'évolution. Il conduit des séances d'initiation en kayak de vagues.

LES DATES :

Dépôt des dossiers d'inscription :	12 septembre 2011
Tests de vérification des exigences préalables :	24 au 27 octobre 2011
Epreuves de sélection :	28 octobre 2011
Positionnement :	7 au 10 novembre 2011

La formation : -> cursus “court” :

Du 9 janvier au 14 décembre 2012

Formation en centre : 966h Formation en entreprise : 602h

-> apprentissage :

Du 9 janvier 2012 au 21 septembre 2013

Formation en centre : 1295h Entreprise : 1890h

LIEU DE LA FORMATION

- . CREPS Languedoc-Roussillon
- . Sites : Mèze et Le Cap d'Agde

OBJECTIF DE LA FORMATION

. Préparer aux épreuves de certification du B.P.J.E.P.S Voile. Le métier de moniteur de voile s'exerce avec une professionnalisation satisfaisante à condition d'être polyvalent sur toutes les activités de la voile. Le B.P.J.E.P.S. confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'organisation et à l'enseignement de l'activité pour tout public sur tous supports (planche, dériveur, multicoques ainsi que croisière côtière).

CONTENUS DE LA FORMATION EN CENTRE

La formation en centre du B.P.J.E.P.S Voile comporte 3 modules.

Le métier et son environnement	Les techniques des activités	L'enseignement
Structures professionnelles Communication/ relation Méthodologie de projet Culture maritime Environnement sportif Prestation de service et qualité	Maîtrise technique des supports : planche à voile, multicoques, croiseur côtier Connaissance du milieu, météo et courants Technologie	Pédagogie fondamentale Analyse de la performance Voile loisir Voile scolaire Handi voile

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRE-REQUIS

Condition d'inscription :

- . être âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des exigences préalables
- . être titulaire de l'AFPS ou du BNS ou du PSC1
- . présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la voile datant de moins de 3 mois à la date de clôture de l'inscription.

Pré-requis spécifiques :

- . Attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur, délivrée par une personne titulaire du BEESAN.
- . Etre titulaire du permis bateau plaisance mer « côtier » ou « rivière »
- . Avoir réussi les tests de vérification des exigences préalables du BP Voile, les épreuves de sélection et avoir participé au positionnement.

EPREUVES PREALABLES A LA FORMATION :

Les tests de vérification des pré-requis

Ces tests vérifient que le candidat répond aux exigences préalables définies dans les textes réglementaires : parcours techniques sur les différents supports, manœuvres de secours, écrits portant sur les connaissances théoriques de l'activité.

Les épreuves de sélection

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les pré-requis exigés pour entrer en formation et donc une sélection en fonction des places disponibles : écrit portant sur la culture générale relative à l'activité, entretien portant sur le projet professionnel et la motivation.

Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé : évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats).

LES TARIFS :

- . tests de vérification des exigences préalables : 50€ à 200€ (selon le nombre d'épreuves)
- . positionnement : 200€
- . formation :

Financement personnel dans le cadre de :

- . la formation professionnelle initiale (autofinancement, participation de l'Etat) : 6600 €
 - . la formation professionnelle continue : 8840 €
- Possibilité de financement dans le cadre du Programme Régional Qualifiant (sous certaines conditions)
- Apprentissage : contrat de travail avec prise en charge des frais de formation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tests de vérifications des pré-requis de la mention monovalente voile

1 / Les épreuves : elles seront réalisées sur les 3 supports de la mention voile (planche à voile, multicoques et croiseur côtier).

Texte de références → être capable de	Modalités d'évaluation
Vérifier la conformité d'usage de bon état de fonctionnement du bateau, voilier ou engin et l'équipement individuel du pratiquant et / ou de l'équipage. Vérifier avant le démarrage, les éléments de sécurité	1/ → équipement et matériel choisis présentés au jury avant la mise à l'eau et justification du choix
Réaliser avec précision un embarquement, un départ d'une plage et / ou d'un ponton Réaliser un parcours précis imposé incluant les accélérations et des ralentissements, des changements de direction et des maintiens de trajectoires ou de caps, les différentes allures et manœuvres de base de navigation	2/ → réaliser un parcours avec des manœuvres et allures imposées (longueur du parcours et durée seront définies en fonction des conditions météo)
Décrire le parcours réalisé de mémoire Identifier des points de passage obligés	3/ → description sur papier du parcours réalisé avec indication des trajectoires réalisées en les situant / au vent, à l'environnement, aux points cardinaux
Récupérer en simulation « un homme à la mer » ou une « prise de coffre » avec arrêt en fin de manœuvre d'approche	4/ → manœuvre selon l'engin choisi
Se positionner, se repérer dans une zone de navigation	5/ → lecture de carte et positionnement sur celle-ci au cours du parcours ou à posteriori, selon les conditions météo
Enumérer et respecter des règles de barre et de route du RIPAM de la signalisation maritime, de barre et de route de navigation en eaux intérieures, de la signalisation fluviale Lire une carte marine Assurer la maintenance et l'entretien courant, des technologies et des matériaux utilisés Rappeler les connaissances de base du milieu nautique, météorologiques, aérologiques et courants Rappeler les connaissances de base du fonctionnement d'un engin à voile, règles, principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, équilibre dynamique du voilier Rappeler les connaissances de base du fonctionnement d'un moteur à explosion	6/ → écrit portant sur les connaissances générales relatives à chacun de ces domaines

2/ Dispenses et équivalences :

. Le diplôme de "moniteur fédéral" de la Fédération Française de Voile dispense du test technique préalable à l'entrée en formation au B.P. J.E.P.S. spécialité "activités nautiques" pour un des supports de la mention "voile".

. Le niveau appelé "A2C1" de la Fédération Française de Voile (maintenant niveau V de l'AMV) dispense du test technique préalable à l'entrée en formation au B.P.J.E.P.S. spécialité "activités nautiques" pour un des supports de la mention "voile".

. Une note supérieure ou égale à huit sur vingt, délivrée par le directeur technique national de la Fédération Française de Voile à l'issue d'une compétition ou d'une saison de course ou d'une épreuve de notation réalisée par le candidat, dispense du test technique préalable à l'entrée en formation au B.P.J.E.P.S. spécialité "activités nautiques" pour un des supports de la mention "voile".

. Le brevet de patron plaisance à la voile (BPPV), dispense du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation au B.P.J.E.P.S. mention "croisière côtière".

EQUIVALENCES / ALLEGEMENTS / DISPENSES

BEES 1 et 2

- **DEUG STAPS** ou **L2** (2^{ème} année de licence nouvelle formule) + **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (**BNS ou AFPS**)
→ équivalence du **Tronc Commun 1^{er} Degré**
- **Licence /Maîtrise STAPS** ou **L3 + PSC1**
→ équivalence du **Tronc Commun 1^{er} et 2^{ème} Degré**
Cela ne concerne que les licences et maîtrises de la filière générale STAPS, pour les filières IUP STAPS contacter la DRDJS.
- **Licence STAPS mention « Entraînement Sportif » + PSC1**
→ pour un **BEES 1^{er} Degré** en formation modulaire : équivalence **Tronc Commun 1^{er} Degré + épreuves générales** (groupe A) **et épreuves pédagogiques** (groupe B). Le candidat ne doit présenter que l'épreuve technique ou pratique (groupe C) lors de l'examen final.
- Titulaire d'un **BPJEPS** → dispense du **Tronc Commun 1^{er} Degré**.

BPJEPS

- **Tronc Commun 1^{er} ou 2^{ème} Degré** → dispense des **UC 1, UC 2, UC 3**
- **UFG du BEATEP** → dispense des **UC1 et UC 4**
- **UFP du BEATEP** → dispense des **UC 2 et UC 3**

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre DRJSCS de résidence puis pas la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les allègements ou équivalences, contacter le pôle « Formations Métiers Qualifications » de la DRJSCS Languedoc-Roussillon : 04 67 10 14 00

****DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**